

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

## Délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusée : Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

### **2024-33 Délibération relative à la composition des commissions municipales**

**Rapporteur** : Diogène BATALLA

Pour faire fonctionner ces différentes commissions, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de s'inscrire dans les commissions de leur choix.

Le maire sera le président d'office de chaque commission. Un vice-président (homme ou femme) sera élu lors de la première réunion de chaque commission, qui seront convoquées dans les huit jours suivants leur création.

Afin de respecter la pluralité du scrutin de l'élection municipales, les commissions seront composées d'élus de la liste majoritaire et de chaque liste minoritaire. Certaines commissions seront ouvertes aux membres extérieurs, donc non élus.

La commission **finances/vie économique** sera composée de 7 élus répartis comme suit : 5 de la liste majoritaire et 1 de chaque liste minoritaire. Elle ne sera pas ouverte aux membres extérieurs.

La commission **urbanisme** sera composée de 5 élus répartis comme suit : 3 de la liste majoritaire et 1 de chaque liste minoritaire. Elle ne sera pas ouverte aux membres extérieurs.

VU l'article L 2121-22 du CGCT ;

VU le résultat du scrutin de l'élection municipale ;

VU les candidatures des élus dans les différentes commissions ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **DE FIXER** à 5 élus le nombre de membres répartis comme suit : 3 élus de la liste majoritaire et 1 élu de chaque liste minoritaire pour la commission urbanisme ;
- **DE FIXER** à 8 élus le nombre de membres répartis comme suit : 6 élus de la liste majoritaire et 1 élu de chaque liste minoritaire pour la commission finances/vie économique ;
- **DE NOMMER** les membres de ces commissions selon le tableau ci-après :

Nom commission	Liste des membres élus
<b>Commission Finances / Vie économique</b>	1- Aymeric GIRARDON 2- Isabelle BONNET 3- Léo MOLINIE 4- Evelyne GIRARDON 5- Jean-Pierre BLANCHARD 6- Karine LORENZO 7- Elvine LEON 8- Etienne DUVAL
<b>Commission Urbanisme</b>	1- Aymeric GIRARDON 2- Chani PETIT 3- vacant 4- Elvine LEON 5- Sandra LEZIN

Le Maire  
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance  
Aymeric GIRARDON

A blue ink signature of Aymeric Girardon, consisting of several loops and a long horizontal stroke.